

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE- EGALITE -FRATERNITE

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT D'EVRY
CANTON DE MENNECY

COMMUNE DE CHEVANNES
91750



PROCES-VERBAL DE SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 JUIN 2025

En session ORDINAIRE dans la salle du conseil de la mairie de Chevannes, sous la présidence de Sami BEN OUADA, Maire.

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 Juin, à 18h07.

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Sami BEN OUADA, Maire.

Présents : M. BEN OUADA Sami, Mme BOUDOT Marie, M. BEN OUADA Mohamed, Mme BENHAMDANE Latefa, M. GUERBADOT Maël, Mme JOYEAU Mélanie, M. MARAIS Gérard, M. BOUDOT Stéphane, Mme SOUMAT Nathalie, M. LEONE Nicolas, Mme AMIOT Pascale, M. SOUMAT Alain.

Absents excusés : Mme DA SILVEIRA Kelly, M. DI CARLO Marc, M. SOZZI François, M. GEOFFROY Didier, Mme ROUCHE Diane, M. FREGOLENT Pierre, Mme LEVEAU Sylvie.

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : Mme DA SILVEIRA Kelly pouvoir donné à Mme BENHAMDANE Latefa
M. DI CARLO Marc pouvoir donné à M. BEN OUADA Sami
M. GEOFFROY Didier pouvoir donné à Mme AMIOT Pascale

Secrétaire de séance : M. LEONE Nicolas

Date de convocation : Lundi 23 juin 2025

Date d'affichage : Lundi 23 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 15 (12 présents + 3 pouvoirs)

Quorum atteint : 12 conseillers présents sur 19

1-Nomination du secrétaire de séance

M. LEONE Nicolas est nommé secrétaire de séance à l'**UNANIMITÉ**.

2-Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 14 avril 2025

M. le Maire soumet au vote le compte-rendu de la séance du 14 avril 2025, qui est adopté à la **MAJORITÉ** des suffrages exprimés.

Le conseil municipal :

POUR	13	M. BEN OUADA Sami, Mme BOUDOT Marie, M. BEN OUADA Mohamed, Mme BENHAMDANE Latefa, M. GUERBADOT Maël, Mme JOYEAU Mélanie, M. BOUDOT Stéphane, Mme SOUMAT Nathalie, M. LEONE Nicolas, M. SOUMAT Alain, Mme DA SILVEIRA Kelly, M. DI CARLO Marc, M. MARAIS Gérard.
CONTRE	2	Mme AMIOT Pascale, M. DIDIER Geoffroy.
ABSENTION	0	

3-Administration générale

N°2025/20 : FIXATION DU NOMBRE ET DE LA REPARTITION DES SIEGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ESSONNE DANS LE CADRE D'UN ACCORD LOCAL

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'un accord local est proposé pour fixer à 52 le nombre de sièges du Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Val d'Essonne (CCVE), répartis entre les communes membres selon leur population municipale, conformément aux dispositions légales en vigueur. Il précise que cette répartition vise à assurer une représentation équilibrée et conforme à l'esprit de coopération intercommunale.

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adopté à la **MAJORITÉ** des suffrages exprimés.

Le conseil municipal :

POUR	12	M. BEN OUADA Sami, Mme BOUDOT Marie, M. BEN OUADA Mohamed, Mme BENHAMDANE Latefa, M. GUERBADOT Maël, Mme JOYEAU Mélanie, M. BOUDOT Stéphane, Mme SOUMAT Nathalie, M. LEONE Nicolas, M. SOUMAT Alain, Mme DA SILVEIRA Kelly, M. DI CARLO Marc.
CONTRE	3	Mme AMIOT Pascale, M. DIDIER Geoffroy, M. MARAIS Gérard
ABSENTION	0	

N°2025/21 : ADHESION A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE COMMUN DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS (ADS) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ESSONNE (CCVE) EN MATIERE D'ENSEIGNES, PRE-ENSEIGNES ET DE PUBLICITES

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes du Val d'Essonne propose une mise à disposition du service commun des autorisations du droit des sols (ADS), étendue aux dispositifs d'enseignes, de pré-enseignes et de publicités. Il indique que cette mutualisation permet à la commune de bénéficier d'une expertise technique et réglementaire renforcée, tout en garantissant un traitement conforme et harmonisé des dossiers d'urbanisme sur l'ensemble du territoire intercommunal.

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adopté à la **MAJORITÉ** des suffrages exprimés.

Le conseil municipal :

POUR	13	M. BEN OUADA Sami, Mme BOUDOT Marie, M. BEN OUADA Mohamed, Mme BENHAMDANE Latefa, M. GUERBADOT Maël, Mme JOYEAU Mélanie, M. BOUDOT Stéphane, Mme SOUMAT Nathalie, M. LEONE Nicolas, M. SOUMAT Alain, Mme DA SILVEIRA Kelly, M. DI CARLO Marc, M. MARAIS Gérard.
CONTRE	0	
ABSENTION	2	Mme AMIOT Pascale, M. DIDIER Geoffroy

N°2025/22 : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE DOCUMENT CADRE DEPARTEMENTAL POUR L'IMPLANTATION D'INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES DANS LE DEPARTEMENT DE L'ESSONNE, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 111-29 DU CODE DE L'URBANISME.

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le Département de l'Essonne soumet à consultation un projet de document cadre pour l'implantation d'installations photovoltaïques, en application de l'article L. 111-29 du Code de l'urbanisme. Il précise que les communes sont invitées à identifier sur leur territoire des zones susceptibles d'accueillir à l'avenir des installations de production d'énergie solaire.

Il expose les différents sites repérés à Chevannes : les toitures de la zone d'activité, du bâtiment principal de la DGAC, des toitures du CAT (route de Chevannes vers Mennecy), du maraîcher La Pioterie, le parking du golf (en cas de couverture future), la future couverture des courts de tennis, ainsi que des bâtiments municipaux tels que l'école maternelle ou la mairie. La zone de l'entreprise "Agrivert" située route de Chevannes à Ballancourt est également ajoutée à la demande des élus.

Mme AMIOT Pascale souhaite mentionner que l'opposition n'a eu connaissance de ce projet que lors de la tenue du Conseil et n'a donc pas pu préparer de réponse argumentée. M. le Maire répond qu'un travail de concertation a été mené en amont avec des élus disponibles et que ce document vise avant tout à anticiper les possibilités d'évolution du territoire.

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à la **MAJORITÉ** des suffrages exprimés.

Le conseil municipal :

POUR	12	M. BEN OUADA Sami, Mme BOUDOT Marie, M. BEN OUADA Mohamed, Mme BENHAMDANE Latefa, M. GUERBADOT Maël, Mme JOYEAU Mélanie, M. BOUDOT Stéphane, Mme SOUMAT Nathalie, M. LEONE Nicolas, M. SOUMAT Alain, Mme DA SILVEIRA Kelly, M. DI CARLO Marc.
CONTRE	0	
ABSENTION	3	Mme AMIOT Pascale, M. DIDIER Geoffroy, M. MARAIS Gérard

N°2025/23 : FISCALISATION DU SIARCE

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la commune contribue actuellement au financement du SIARCE (Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau) par voie budgétaire. Il propose de ne pas recourir à la fiscalisation de cette participation pour l'année 2026, afin de conserver la maîtrise directe du montant et du calendrier des versements.

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à l'**UNANIMITÉ**.

N°2025/24 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU BROEUR DE VEGETAUX AVEC LE PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANÇAIS

M. le Maire informe l'assemblée que le Parc naturel régional du Gâtinais français propose une convention de mise à disposition d'un broyeur de végétaux au bénéfice de la commune jusqu'au 31 décembre 2030. Il précise que cet équipement permettra de valoriser les déchets verts produits localement et de sensibiliser les habitants aux pratiques écoresponsables.

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à l'UNANIMITÉ.

N°2025/25 : MISE EN PLACE DE VOYAGES MUNICIPAUX ET MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'ENCADREMENT

M. le Maire rappelle à l'assemblée la volonté municipale de proposer des voyages à vocation touristique et culturelle ouverts à l'ensemble des habitants. Il précise que les programmes seront co-construits avec les participants, que les frais seront à leur charge, et que les accompagnateurs désignés par le Maire feront l'objet d'un remboursement des frais engagés dans le cadre de leur mission (transport, hébergement, restauration, location de véhicule et achats nécessaires au bon déroulement du voyage) sur présentation d'un ordre de mission.

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à l'UNANIMITÉ.

N°2025/26 : VOYAGE MUNICIPAL A LISBONNE DU 10 AU 13 OCTOBRE 2025

M. le Maire informe l'assemblée de l'organisation d'un voyage municipal à Lisbonne du 10 au 13 octobre 2025. Il précise que ce séjour s'inscrit dans le cadre des voyages évoqués lors de la délibération précédente, et qu'il est proposé de désigner deux accompagnateurs, dont les frais seront pris en charge dans les conditions définies par la délibération cadre n°2025/25.

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à l'UNANIMITÉ.

4- Informations diverses

4.01- Candidature « WiFi pour tous en Val d'Essonne »

M. le Maire informe l'assemblée que la commune a officiellement candidaté au dispositif « WiFi pour tous en Val d'Essonne » porté par la CCVE, et que cette candidature a été retenue. Deux implantations d'antennes WiFi (réseau internet sans fil) gratuites sont prévues sur le territoire communal. Les lieux précis d'implantation seront confirmés prochainement.

4.02- Nouvelle charte du Parc naturel régional du Gâtinais français

M. le Maire rappelle que la commune est engagée depuis plusieurs mois dans le processus de révision de la charte du Parc naturel régional du Gâtinais français. La version définitive de cette nouvelle charte sera soumise à validation officielle à partir du mois de septembre 2025. Il souligne que cette charte fixe les grandes orientations du développement durable et de préservation du patrimoine pour les 15 prochaines années sur le territoire du Parc.

4.03- Marché de restauration scolaire

M. le Maire donne la parole à M. Maël GUERBADOT, adjoint au Maire chargé des achats. Celui-ci informe que le marché public relatif à la restauration scolaire a été relancé. Un seul candidat a répondu : la société Yvelines Restauration, prestataire actuel de la commune, qui a donc été reconduite pour un marché d'une durée d'un an, renouvelable trois fois. Le tarif connaît une augmentation de 13 %, liée au contexte économique actuel et à l'inflation.

M. le Maire regrette que, comme pour d'autres services (notamment l'énergie), les groupements de commande réalisés avec de grandes collectivités ne permettent pas nécessairement d'obtenir des conditions tarifaires plus avantageuses. Il précise qu'à l'avenir et comme déjà procédé sur d'autres marchés, la commune privilégiera les marchés négociés directement, en gestion propre, afin de conserver une marge de manœuvre budgétaire plus efficace.

4.04- Décisions du Maire

M. le Maire présente les décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal. Il est pris acte de ces décisions.

4.05- Informations diverses

M. le Maire partage les éléments suivants :

Rapport de gendarmerie et police municipale

510 infractions ont été relevées sur le territoire communal en 2024, principalement liées à la circulation routière.

Les travaux de réfection des trottoirs rue Saint-Martin sont programmés entre le 15 juillet et le 15 août 2025. Ils concernent les trottoirs côté gauche en direction d'Auvernoux ainsi que la bande de roulement. Les travaux incluront également la réparation des branchements d'eau défectueux.

L'objectif est d'intervenir sur les réseaux avant réfection complète de la voirie, afin de garantir une durabilité optimale des aménagements.

La séance est clôturée à 18h27.

Arrêté à la date du 27/06/2025

Signature
Le secrétaire de séance
M. LEONE Nicolas

Signature
Le Président
M. BEN OUADA Sami